



## modification de mes fonctions

Par **felidae**, le **09/04/2013** à **11:35**

Bonjour,

Je suis embauché en CDI dans une entreprise depuis le 01/09/2010.  
Au début mes fonctions étaient tout ce qui est liée à la facturation.  
Dans mon contrat l'emploi mentionné est "aide gestionnaire".

Or depuis quelques mois la personne qui était au poste d'assistante de gestion et comptabilité" est partie.

Depuis je ne cesse de voir mes nouvelles fonctions accroître.  
En effet maintenant je suis en charge de toutes les fonctions administratives et comptable.

Sur mon bulletin de salaire mon emploi "aide gestionnaire " est passé à "assistante de gestion et comptable"

Or je n'ai pas reçu d'avenant, on ne ma demandé si je le voulais bien on ma tout simplement tout imposer sans avis.

De plus ma rémunération est restée exactement la même.  
Je dépend de la convention collective 3073.

Pensez vous que j'ai un recours, ou que puis-je demandé à mon employeur.

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **09/04/2013** à **12:45**

Bonjour,

Normalement, toute modification essentielle du contrat de travail doit faire l'objet d'un avenant puisque cela nécessite votre accord...

Pour la rémunération, vous devriez pouvoir vous référer à la classification de la Convention Collective pour voir quel devrait être votre coefficient en rapport avec vos fonction et donc d'après la grille de salaire en vigueur, ce qu'elle devrait être...